

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [v-dionnesicilia-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/456b1dab32eeb7c395fd1212>

Date d'obtention : 2024-11-22 17:55:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode efficace et qui est 100% dans la bienveillance. Les situations se règlent plus rapidement sans autant brimé les mesures judiciaires s'il y a lieu. C'est une recette qui a été fabriqué comme outil d'intervention pour faciliter l'intervention et rester dans la bienveillance.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre de plus savoir comment interagir et comment poser mes questions. C'est un outil qui est facilitant dans nos interventions donc j'utiliserai cette trousse en cas de sextage.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De la façon dont on pose les questions.